

LA GAZETTE

HIVER 2022

N° 78



Saint-Pantaléonaises et Saint-Pantaléonais,

Je n'apprendrai à personne les actualités qui ont prédominé durant cette année écoulée, tout aussi compliquée que les deux précédentes... Nous sommes tous touchés. Mais chacun, dans nos familles, dans nos emplois, dans nos cercles d'amis, nous avons pu transmettre ou pu recevoir des moments de répit, des sourires, du réconfort, pour trouver l'envie et l'espoir en cette nouvelle année 2023. Subir est une chose, l'être avec la manière en est une autre !

Toute l'équipe municipale est à vos côtés. Elle poursuit ces engagements, avec sens mais aussi avec ses moyens, aux services de tous !

Nous vous adressons nos Vœux les plus chaleureux de Santé, pour vous et vos familles, des études pour tous nos jeunes curieux, du boulot pour nos entreprises, des activités festives pour nos associations, et des moments conviviaux pour nous tous !

Heureuse année 2023 !

Votre Maire, Céline LASCOMBES

Conseils municipaux

Du 26 septembre

Le Centre de Gestion 26 a renouvelé ce marché avec la CNP, à laquelle la commune adhérerait déjà. Il est proposé de conserver l'option 1 sur les 4 choix possibles, au taux de 6.55% pour tous les risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire pour les agents CNRACL. Il est également proposé d'intégrer le personnel IRCANTEC (les ATSEM), qui ne l'était pas jusqu'à présent, au taux de 1.30% pour tous les risques avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire. Contrat d'une durée de 4 ans (résiliable chaque année avec préavis de 6 mois) et taux garantis 2 ans. Les élus approuvent les deux propositions.

Les services de la Trésorerie informent qu'à la suite de l'ouverture d'un dossier de surendettement d'un **abonné d'eau et assainissement**, la Commission de surendettement a décidé une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, imposant un effacement des dettes, dont celle concernant les factures d'eau et d'assainissement (abonnement et consommation) depuis 2019, pour un montant de 2885.50€. Malgré certainement une situation familiale complexe, les élus ne cachent pas leurs interrogations sur le temps de recouvrement et les moyens qui pourraient être mis en place, le cas échéant. L'effacement de créances s'impose au Conseil.

La commune possède en **voirie** 13,559 km de chemins ruraux, 13,321 km de voies communales (dont 1,967 km de rues). Les chemins ruraux font tous l'objet d'un entretien régulier même si certains sont partiellement revêtus. Ces linéaires seront transmis au Département.

Malgré les réparations, **l'auto laiveuse** de la grande salle, achetée en 2004, n'est plus du tout performante. Plusieurs modèles similaires aux prix divers ont été soumis au Conseil et celui retenu est un Karcher 50/50 pack classic pour un montant de 3 636€ HT chez Prolians.

Des devis ont été demandés pour **l'aménagement esthétique le long de la plateforme PAV du village**, consistant en un parement en gabions sur 23 ml et 1.5m de hauteur. L'entreprise retenue par le Conseil est

Missolin pour un montant de 11 230€ HT. Ce dossier fera l'objet d'une demande de participation financière auprès du Département et de la Région. Concernant la voirie d'accès, c'est l'option enrobé qui est retenue pour un montant de 7 132 €HT.

Ce projet de l'éclairage public à led, avait été évoqué lors du précédent mandat, tout comme la possibilité d'extinction nocturne, qui à l'époque n'avait pas été retenue. Depuis le début de ce nouveau mandat, le dossier de l'éclairage à led s'est constitué, devis avec le prestataire, mais force est de constater qu'à ce jour, aucune collectivité (département, Région et Etat), n'accompagne financièrement la commune dans cette démarche, remplissant pourtant tous les critères actuels (transition énergétique, réduction de la consommation énergétique...). Deux courriers à Madame la Préfète et un entretien avec Monsieur le Sous-Préfet, ce dernier a admis qu'il y avait effectivement une faille dans le dispositif. Une Commission doit avoir lieu fin du mois pour pallier à cette problématique. En attendant, vu le contexte actuel, et si ce projet communal ne trouve pas une issue rapide, ou selon les délais d'exécution, les élus envisagent une extinction de l'éclairage public, sur un créneau horaire à déterminer, avant la fin de l'année. Dans le cadre de ce dossier, Madame le Maire donne lecture d'un courrier d'une habitante de la commune faisant part justement de son avis à ce sujet, et l'utilité d'une extinction nocturne, dans ce contexte géo-politico-environnemental tendu. Une réponse lui sera apportée tel que ce dossier a été expliqué et traité par les élus.

Toutes les communes de la Communauté sont concernées par la **rénovation énergétique de leurs bâtiments**. Les directives gouvernementales très ambitieuses, -10% de la consommation énergétique en 2024 pour arriver à -40% en 2030, tous les projets sont mis sur la table. La Commission Mutualisation à la Communauté de Communes a évoqué la nécessité dans un premier temps de se regrouper pour commencer par une évaluation thermique par un prestataire, accompagné par les services de l'Etat comme le CEDER en matière de conseil. A la suite de cette évaluation de tous les bâtiments, suivra un diagnostic et des priorisations par le biais du SDED si la commune a

adhéré et lui a confié cette mission d'évaluation financière.

Des élus ont rencontré la personne en charge au service du Conseil Départemental pour exposer leurs attentes en matière de **circulation au sein du village**. C'est une réflexion globale d'aménagement urbain pour concilier circulation véhicules/vélos/piétons/mobilité réduite, parkings, commerces, école... Une première étude dite « en marchant » par le CAUE (Conseil d'architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) mettra en évidence toutes les problématiques, chiffrées ensuite par un bureau d'étude, pour une réalisation par une entreprise. Selon les propositions d'aménagement, les élus se prononceront pour établir le budget de cette réalisation et les dossiers de participations financières auprès des différents partenaires.

Le Maire a sollicité les services départementaux de la Direction de l'Environnement **Service Gestion de l'Eau** pour un accompagnement pour ces projets de schémas directeurs, qui sont des documents essentiels dans la compréhension et la gestion de ces trois volets : Eau et DECI (Défense extérieure Contre l'Incendie) ; et l'Assainissement. Ces trois documents seront un diagnostic de l'existant, des points à améliorer ou à apporter et des prérogatives au vues de la législation et de l'évolution urbaine de la commune, réalisés par un bureau d'études. Après une première réunion et une visite complète des installations avec le personnel technique, une deuxième réunion avec des élus a eu lieu ayant pour objet d'établir les démarches, les prestations du bureau d'études, le chiffrage et le calendrier de réalisation. Le Département accompagne la commune dans l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) pour un montant de 11 427.84€ HT sur le dossier au complet (Eau, DECI et Assainissement). Ensuite, pour le volet Eau, l'estimation se chiffre à 42 479.8€ HT (schéma, travaux et prestations associés, aléas); pour le volet DECI, l'estimation se chiffre à 7 900€ HT ; pour le volet Assainissement, l'estimation se chiffre à 34 715€ HT (schéma, travaux et prestations associés, frais d'enquête pour zonage d'assainissement et aléas). La commune bénéficiera pour l'ensemble du projet (AMO et schémas) d'un soutien financier de l'Agence de l'Eau et du Département à hauteur de 80%. Les élus approuvent et sollicitent le Département pour l'AMO et l'accompagnement dans la réalisation des schémas.

QUESTIONS DIVERSES

Points sur les projets réalisés ou en cours : l'acoustique de la cantine mise en place cet été donne entièrement satisfaction ; à la grande salle du Domaine Urdy, une reprise de la peinture sur les portes intérieures va être faite ; la clôture de l'école toujours en cours ; la sortie de compteurs dans le village va commencer le 2 octobre.

Parc multisports : Le Maire donne lecture d'un courrier d'un adolescent de la commune sur la possibilité de voir la réalisation d'un parc multisports, à côté de l'école, qui servirait dans un cadre communal et scolaire. Elle fait part également être allée sur une commune dont un projet similaire est en cours, avec chiffrage et subventions notamment par l'Education Nationale, l'Agence nationale du Sport (dans le cadre des jeux olympiques Paris 2024) et le Département. Les élus sont partagés. La Commission Ecole et d'autres élus travailleront sur ce dossier pour le prochain Conseil.

Terrain de tennis : Seules 3 personnes ont répondu favorablement à l'enquête sur l'activité tennis. Le Club de Tennis de Valréas se dit moins enclin à établir un partenariat au vu de l'état du terrain au domaine Urdy et le manque d'éclairage, mais toutefois vouloir poursuivre avec l'école cette activité dans le cadre scolaire, qui a donné satisfaction l'année passée. Même avec une remise en état, le

devenir de ce terrain reste en suspens car son isolement le soumet à des actes de vandalisme.

Local pour l'AICA : l'Association Intercommunale de Chasse Agréée occupant actuellement le bureau de l'ancienne caserne des pompiers recherche un local. Le service d'urbanisme de la communauté de Communes a été sollicité par la commune pour des informations techniques. Peu de marges de manœuvre. Le terrain de tennis pourrait-il être aménagé en locaux associatifs ? La question est posée. Ce dossier sera revu si besoin au prochain Conseil.

Plein Sud Restauration : Le Maire donne lecture du courrier envoyé par le prestataire de la cantine de l'école. La hausse de prix au mois de mai de 6.5% suite à l'inflation est également justifiée par les derniers indices de l'INSEE. Ce courrier fait part de la gestion au plus juste des prix par le prestataire. Toutefois, le prix délibéré au mois de mai, qui vaut jusqu'à juillet 2023, n'est pas à l'abri d'être réévalué si l'inflation se poursuivait.

Spectacle de théâtre du Centre dramatique des Villages : pour sa 2^e édition, la municipalité et le Centre dramatique ont proposé aux villageois une pièce de théâtre de Feydeau ce dimanche 25 septembre. La troupe de Gilbert BARBA s'est produite gratuitement grâce à la participation de la commune avec la mise à disposition des locaux de l'an-

cienne caserne, 14 plateaux repas froids préparés par l'Auberge, et une collation, pour un montant total de 260€. Ce partenariat permet à moindre frais de pouvoir faire venir du théâtre sur la commune (une prestation comme celle-ci demandée par une commune serait facturée 2000€). Une cinquantaine de personnes, du village et de l'extérieur, a assisté à la représentation et dit avoir apprécié le spectacle.

Salle associative Urdy : la présidente du Club des 4 Saisons demande quand seront terminées les finitions du revêtement de sol, produit fourni gracieusement par Gerflor. Le Maire fait part de l'entretien qu'elle a eu avec Monsieur VALOIS, 2^e adjoint, et Monsieur SERVES, qui a réalisé la pose, dont il reste les finitions, prévues pour après les vendanges.

Contenaire de tri sélectif PAV Urdy : une élue avait fait part dans l'été d'un contenaire d'emballage plein et non collecté. Pour ce contenaire qui était défectueux, un autre avait été mis en place. A ce jour, le défectueux a été remplacé et le 2^e en secours est toujours sur place.

Intempéries des 7 et 8 septembre : un point est fait sur certains chemins, envahis par la boue, et demandé à être déblayés ; et d'autres comme celui de La Vigière ayant subi des glissements de terrains et un affaissement d'accotement. Pour ce chemin, le Maire remercie les agriculteurs et entreprises, qui ont remis rapidement en état pour la poursuite des vendanges dans le secteur.

Du 14 novembre

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire informe les élus qu'elle souhaite ajouter 2 points à l'ordre du jour : le contrat Région et la révision du devis pour les gabions du PAV village.

M. Dylan POUDIERE a été recruté en avril 2022, suite au départ à la retraite de M. LABROSSE. Après un contrat à durée déterminée de 6 mois, M. Dylan POUDIERE, agent technique, est mis en stage pour une durée d'un an, en vue d'une titularisation. Validé à l'unanimité.

Lors du conseil municipal du 26 septembre, les élus ont approuvé la proposition d'assistance à maîtrise d'ouvrage du Département pour **le schéma directeur eau/assainissement** pour un montant de 9 523.20 € H.T. Le Maire doit maintenant signer l'acte d'engagement pour ce marché. Validé à l'unanimité.

La taxe d'aménagement est un impôt local perçu par les communes et le département au regard de certaines autorisations d'urbanisme. Le taux en vigueur sur la commune est de 3 %. A compter du 1^{er} janvier 2022, les communes doivent reverser une partie de la taxe d'aménagement à la communauté de communes. L'ensemble des élus de la CCEPPG n'étant pas favorable à ce partage, il a été décidé au sein de la CCEPPG, qu'il n'y aurait aucun reversement de la taxe d'aménagement à la CCEPPG. Le Maire propose donc aux élus de délibérer pour un taux de reversement à 0. Validé à l'unanimité.

Un caniveau en face du PAV va être réalisé juste après l'ancienne plateforme des ordures ménagères. Ce caniveau servira à acheminer les eaux pluviales dans la rivière, afin de ne pas aggraver l'affaissement de la berge derrière le transformateur et éviter que ce dernier ait les pieds dans l'eau. Un devis a été établi par l'entreprise MISSO-

LIN, d'un montant de 3 350 € H.T. Validé à l'unanimité. Le Maire a sollicité le SMBVL au sujet de l'affaissement de la berge et son renforcement. Un hydrogéologue est venu sur place ; le Maire est dans l'attente du compte-rendu de sa visite.

Une réunion avec l'entreprise SPIE pour **l'éclairage public en LED** a eu lieu en mairie le 08/11. Le Maire est dans l'attente d'un devis réactualisé. Les travaux sur l'éclairage public ne sont pas éligibles à la DETR 2023. Contactée par le Maire, Madame la Préfète informe que la Première Ministre a annoncé la création d'un fond vert de 2 milliards d'euros au niveau national, qui permettra d'accompagner des projets de transition écologique portés par des collectivités, notamment en matière d'éclairage public.

Du matériel obsolète doit être sorti de l'inventaire communal : illuminations de Noël, tables et chaises des salles communales. Validé à l'unanimité.

Notre prestataire, PRINT 07, nous a fait plusieurs propositions pour **les photocopieuses mairie et école**. La proposition retenue est la location pour les 2 photocopieuses. La photocopieuse actuellement en mairie sera transférée à l'école. Il est fait le choix d'une imprimante couleur pour la mairie. Coût de la location matériel mairie + école = 396 € H.T./trimestre. Coût global location + contrat d'entretien = 564.04 € H.T./trimestre. Validé à l'unanimité.

Le Contrat Région nécessite d'être acté par une convention, afin de pouvoir déposer ensuite les dossiers de subvention en temps voulu. Validé à l'unanimité.

Le devis initialement établi par l'entreprise MISSOLIN pour la fourniture et la **pose des gabions à la plate-forme PAV** a été calculé sur la base de 24 mètres linéaires. Or il s'avère que la longueur des gabions est de 30 mètres linéaires. L'entreprise a donc établi un nouveau devis, avec un coût supplémentaire de 2 888 €HT, portant le montant H.T. à 14 117.50 €. Une délibération « annule et remplace » sera prise pour le dossier subvention. Validé à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Ecole : compte-rendu du premier conseil d'école. Un point est fait sur les projets, sorties et matériel à remplacer, et autres réparations. Effectif : 42 enfants (18 enfants dans la classe maternelle et 24 enfants dans la classe primaire). Une explication a été donnée concernant les enfants de l'extérieur (hors St-Pantaléon et Rousset) Pour la cantine le contrat avec Plein Sud Restauration est arrivé à son terme (3 ans). La question se pose

de changer ou non de prestataire.

Petits travaux de maçonnerie : le Maire a sollicité un maçon pour de petits travaux divers (infiltrations, reprise de crépis...)

Sorties de compteurs d'eau : les travaux sont terminés.

Grande salle Urdy : la reprise des peintures sur les portes est terminée. Fuite au niveau du bar de la grande salle Urdy : un plombier est intervenu. La conduite d'eau chaude était percée sous dalle. L'eau chaude au niveau du bar a été condamnée.

Aménagement village/vitesse : une réunion a eu lieu en mairie avec le CAUE (Conseil d'architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement). Le CAUE fait une proposition pour accompagner la commune pour l'aménagement du village : 1215 € pour 4 jours. Les élus rappellent que l'objectif est de ralentir la vitesse dans le village et la sécurité. Il est décidé de refaire le point avec le CAUE sur ces objectifs avant de contracter.

Parc multisports : le Maire et 2 élus sont allés voir le parc multisports qui a été réalisé par la commune de Montjoyer. Ce projet pourrait être implanté sur le terrain à côté de l'école. Ce parc multisports serait ouvert aux jeunes du village ainsi qu'aux élèves de l'école.

Salle associative/finitions : les plinthes et des lames ont été commandées. Celles-ci seront posées par les élus. Problème de la porte d'entrée qui ferme mal.

Petite salle Urdy : mise en place de cimaises sur certains pans de mur en vue de l'expo de l'association la Compagnie des Remarquables qui aura lieu

les 16/17/18 décembre. Un devis a été établi par la Menuiserie Provençale pour un montant de 533 € H.T.

Colis de Noël : 70 colis pour 1 personne ; 20 colis pour des couples.

Goûter de Noël des enfants : samedi 10 décembre

Vœux du Maire et repas des villageois : dimanche 15 janvier 2023

Projet ludothèque : le Maire informe d'un projet de ludothèque itinérante à l'échelle du territoire intercommunal. Ce projet est porté par l'association AGC de Valréas.

La centrale villageoise : souhaite mettre en place des centrales photovoltaïques, à petite échelle, sur plusieurs lieux. Plusieurs dates de réunions publiques sont prévues sur le territoire.

Food truck : un commerçant demande l'autorisation d'installer son food truck sur la commune (parking de l'école) le mardi soir, spécialité BBQ et plats maisons. Les élus donnent leur accord.

Extinction de l'éclairage public la nuit : un élu relance la discussion sur ce projet. Le Maire rappelle que ce projet nécessite quelques investissements (dispositif d'horloge pour régler l'extinction des lampes, panneaux d'information...). Dans la mesure où le projet d'éclairage à LED pourrait débuter en 2023, il n'est peut-être pas nécessaire de faire ces dépenses.

Crèche de Noël : les bénévoles qui mettent en place chaque année la crèche dans l'église demandent une participation de la commune pour l'achat de petits matériels. Les élus décident de verser la somme de 100 €. A voir avec la paroisse.

Du 12 décembre

Avant de commencer la séance, Madame le Maire a souhaité, de la part du Conseil Municipal, des vœux de prompt rétablissement à l'attention de Bernard DRANCOURT, et le remercie du mot pour les élus lu par Dominique MERCIER.

CONTRAT REGION : CONVENTION POUR PROJET DE TRAVAUX

Le Maire rappelle la délibération prise lors du dernier Conseil **d'une convention pour le projet de travaux** et y joindra le tableau explicatif (projet, chiffrage estimatif, calendrier)

d'un des projets, l'école en priorité ainsi que les salles des fêtes.

Suite à la réunion qui a eu lieu en mairie, le CAUE (**Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Drôme**) a envoyé un projet de convention d'accompagnement, dans la réflexion sur les déplacements dans le village, centré sur la Route des Marais et prenant en amont l'entrée par le giratoire de la RD 548, le cahier des charges et le montage du dossier. Le Maire fait part des divers échanges avec le CAUE. Cette convention comprend une adhésion au service de 1 215€, comprenant 4 jours de travail, et une participation volontaire de

1 956€ correspondant à 6 jours (ou moins si cela n'était pas nécessaire). Les élus s'accordent sur le fait de s'appuyer sur les conseils du CAUE mais également sur leur propre ressenti pour être clair sur leurs attentes. Les élus valident la convention proposée par le CAUE.

Une réunion avec le chargé de mission au Département, M. VERGNE, aura lieu mercredi afin de finaliser le cahier des charges des études et le chiffrage estimatif des **schémas directeurs eau et assainissement** avant le 23 décembre, consultation des entreprises janvier février, analyse des offres et choix février mars et les demandes de subventions en mars.

Le Maire fait part de la réunion de la **Commission des finances** qui a eu lieu mardi 6 décembre, en présence de Paul SERVES et de Dominique MERCIER. Un point sur les consommations est fait pour les différentes sections des deux budgets avant la clôture le 20 ; un point sur les projets en cours ou terminés et les subventions attendues ; les prévisions budgétaires 2023 pour les Restes A Réaliser et les projets 2023 (actés ou en cours de réflexion) ; le financement du projet Eclairage public/LED 53 000€HT par un emprunt, sachant qu'il n'y a plus qu'un emprunt en cours (jusqu'en 2025), des propositions seront demandées pour acter mi-janvier. La Commission fait part de son avis favorable aux élus.

QUESTIONS DIVERSES

Logement au-dessus de l'école : remplacement de 3 radiateurs défectueux pour 1 218.41€TTC.

Exposition artistique de la Compagnie des Remarquables à la petite salle des Fêtes les 16-17-18 décembre.

La Fibre sur la commune : le Maire a demandé à la Communauté de Commune l'avancée du déploiement de la fibre sur le territoire drômois : selon les dernières prévisions d'ADN (Ardèche Drôme Numérique) « Objectif de lancement opérationnel des études avant la fin de l'année 2022 ; mise en service commerciale prévisionnelle à l'horizon 2024/2025 ». Le Maire attire l'attention sur les démarchages hâtifs des opérateurs. Cette information sera intégrée dans la prochaine Gazette en janvier.

Goûter de Noël et confections des colis des Aînés : Le Maire tient à remercier sincèrement Nadine GIGONDAN, Lucile EYDOUX, Christine BONFILS, Monique FAGE, Dylan POUDIERE pour la déco de la grande salle Urdy, Marine GIGONDAN pour les photos des en-

fants avec le Père Noël lors du goûter qui a eu lieu le 10 décembre, Christophe VA-LOIS, Dominique et Pierrette MERCIER. Remercier parents et grands-parents qui ont confectionné les pâtisseries. Également TOURNEBOULE pour l'activité « jeux en bois » appréciée par tous ceux qui ont participé.

Préfecture 26/ Délestage électrique hiver 2023 : cette fiche réflexe sera envoyée aux élus.

Un élu fait part d'une **buse et d'un fossé à déboucher** sur la route des Marais.

Une élue fait part du constat de parents d'élèves que le **bus scolaire du matin** ne passe pas systématiquement derrière l'école pour prendre les collégiens-lycéens à l'arrêt désigné mais plutôt par un arrêt dans le giratoire à proximité de la place de l'école. Ce constat sera remonté au service des transports de la Région.

En direct de la Mairie / Etat Civil

Naissance :

BITTAN Milo né le 15 novembre à Montélimar

SAUVAN MAGNET Louise née le 9 octobre à Montélimar

Baptême civil :

PONTIER Nina le 24 septembre au village

Décès :

TEPERMAN Colette épouse DALTIER, le 13 octobre

COMPOSTEUR INDIVIDUEL / CCEPPG

Si vous souhaitez un composteur individuel, vous pouvez contacter la CCEPPG ou télécharger votre bon de commande sur www.cceppg.fr. Contenance 220 litres, vendu en kit avec notice de montage et bio-sceau de 10 litres au tarif de 40 €.



Enquête statistique sur la formation tout au long de la vie et les compétences dans la vie quotidienne.

Cette enquête, à caractère obligatoire, est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique. Un échantillon de 30 000 logements a été sélectionné aléatoirement sur l'ensemble du territoire pour participer à cette enquête. Certains de ces logements se situent dans la commune. Un enquêteur de l'Insee chargé d'interroger les villageois prendra contact avec vous directement. Il ou elle sera muni d'une carte officielle l'accréditant. <https://www.insee.fr/fr/information/4230346>

Informations Municipales

Le déploiement du réseau public ADN se poursuit en Ardèche et dans la Drôme, actuellement, les entreprises missionnées par ADN réalisent les études puis les travaux pour vous permettre de vous raccorder en fibre optique. Afin de répondre à l'ensemble de vos questions ADN vous propose différents canaux.

www.ardechedromenumerique.fr Intégrant :

L'outil d'éligibilité « à quand la fibre chez moi »

Un espace « documentation » et une foire aux questions

Une hotline gratuite : 04.82.48.00.18 . À suivre aussi , sur les réseaux sociaux

[Voir Conseil Municipal du 12 décembre](#)

L 'Agence Postale Communale

et le Dépôt de Pains

Seront fermés deux jours

Mardi 28 février

La 2ème journée n'est pas planifiée pour l'instant mais sera affichée ultérieurement

Pour une mise en place d'un nouveau système informatique.



Permanences du conseiller numérique à l'école

Sans RDV les mercredis de 14 h à 16 h

18 janvier ; 1 et 15 février ; 1, 15 et 29 mars

Des ateliers sont mis en place à la cité végétal de Valréas, venir avec son ordinateur, et inscription obligatoire

Mercredi 25 janvier : prise en main d'un ordinateur

16 février : découverte Excel et Word ; 16 mars : gestion d'une boîte mail ; 13 avril : rangement d'ordinateur ; 11 mai : atelier autour de la photo ; 15 juin : naviguer en sécurité ; 13 juillet : découverte des outils de fabrication numérique (à grillon)

Possibilité d'un RDV en contactant Mme LAVIE Charline au 06.67.39.66.15, conseiller.numerique@cceppg.fr .

Les séances sont gratuites et pris en charge par la CCEPPG.

L'actualité de ce trimestre

Madame le Maire a célébré la Cérémonie du 11 novembre accompagné par les enfants de l'école et son personnel. Le vin d'honneur a été offert par la Municipalité à l'ancienne caserne des pompiers.



HALLOWEEN aux « Sénioriales »

Les résidents avaient organisé cette journée, un franc succès. Joie et fou rire pour tous. Les organisateurs remercient les participants pour leurs beaux déguisements et les accompagnants pour leurs implications.



C'est toujours une grande joie de retrouver la crèche à l'église le temps de Noël. La famille Peloux améliore chaque année ses créations : les ailes du moulin tournent ainsi que la roue à aubes... Les lumières scintillent tout en finesse. Merci encore à tous ceux et celles qui ont donné des santons. Un bonheur des yeux, visible pour tous, petits et grands, chaque jour jusqu'à la fin du mois de janvier.



Journées de Noël à l'Agence Postale : les habitants des villages étaient présents à ces 2 jours de fêtes, convivialité et joie étaient de mise. Merci de votre présence. Les gagnants de la tombola tirée le 22 décembre par Magali ; 1er lot : Mme RASTEL ; 2ème lot : M. et Mme MERCIER Béatrice et Nadine





Goûter de Noël au domaine Urdy, rien ne manquait, jeux en bois, desserts des parents, petits présents du Père Noël, et bataille de confettis pour finir l'après midi !

Des enfants heureux.



Repas des villageois



Ce dimanche 15 janvier, après les vœux de Madame le Maire, une ambiance de joie et de fête était au RDV au repas des villageois . Pas moins de 84 convives ont apprécié le repas concocté par l'Auberge

Les membres du Club des 4 Saisons ont fêté Noël comme il se doit. Une magnifique décoration de table réalisée par le Présidente du Club et un bon repas ont ravi tous les convives.

**Nos Aînés vous souhaitent
une bonne et heureuse année dans la sérénité !**



Exposition d'Art
La compagnie des Remarquables, association taulignanaise créée en 2020 d'art alternatif, a trouvé un écrin au domaine Urdy pour 10 artistes de la région et leurs créations, ces 16-17-18 décembre, permettant par ces expositions itinérantes de donner un coup de projecteur à ces artistes. La chorale RIPITIKI, groupe vocal du Val de Drôme, s'est produite parmi les œuvres devant une cinquantaine de spectateurs avec un répertoire « a capella » de chants anciens, d'ici et d'ailleurs, ou encore de composition originale. L'ensemble des artistes de ce week-end ont été chaleureusement applaudis.



Prochaines animations

- 4 mars :** Loto de l'école dans l'après midi,
- 18 mars :** Soirée année 80, Comité des Fêtes,
- 2 avril :** Concours de belote, club « 4 Saisons »
- 1er mai :** Vide grenier dans le village

Les informations des manifestations seront affichées dans le village

AICA

2 amis de l'AICA obtiennent leur permis de chasser.

Lounès ARBAOUI et J-Paul LAFURNERE ont des profils très différents mais sont tous les deux passionnés par la chasse.

Lounès a obtenu le permis le jour de ses 16 ans. Il avait auparavant fait une année en chasse accompagnée avec son grand-père, son oncle et son beau-cousin. Il a passé l'examen anticipé avec succès (obtenant la note maximale) le 20 avril dernier mais a dû attendre son anniversaire, le 21 novembre, pour qu'il lui soit délivré. Lounès est passionné par la Nature, la chasse, la pêche et tout ce qui touche à la biodiversité depuis qu'il est tout petit. Cette passion lui a été transmise par son grand-père qui est un grand naturaliste. A huit ans, il l'accompagnait déjà à la chasse au petit gibier et le fait de revenir la plupart du temps bredouille ne l'a pas découragé. Cela lui a permis d'apprendre tous les secrets de la nature, de comprendre le fonctionnement de la biodiversité, de savoir reconnaître chaque espèce d'oiseaux de nos campagnes, chaque trace laissée dans la terre... Aujourd'hui il poursuit ses études dans cette branche.

Jean-Paul est un scientifique et un naturaliste qui s'intéresse à la biodiversité et à l'environnement dans toute son extension. Il a obtenu son permis à 60 ans, le 23 novembre, à la première tentative. Auparavant, il avait passé une année avec l'AICA comme observateur pendant les battues et comme participant pour diverses activités comme faire le pied, débroussailler les sentiers, préparer les postes de battue ... Durant cette année préparatoire, il a pu bénéficier des conseils et des enseignements de nombreux membres de l'association sur tous les aspects de la chasse. Il a pu ainsi acquérir des connaissances sur notre territoire (lieux dits, noms vernaculaires) et s'émerveiller lors de l'observation de ses hôtes (chevreuils, chamois, lièvres, sangliers, blaireaux, renards, rapaces, oiseaux etc...).

L'AICA félicite chaleureusement ses 2 nouveaux adhérents et leurs souhaite de beaux moments cynégétiques.



Départ en Retraite de MYRIAM

Depuis avril 2001, Myriam est au service des villageois de Saint Pantaléon les Vignes, toujours le sourire et disponibilité. Nos petites « manies » et notre quotidien n'ont pas de secret pour cette factrice, un métier devenu difficile autant par les missions demandées par La Poste toujours plus importantes et par nos exigences mais cela n'a pas affecté ce petit bout de femme en bleu de faire sa tournée avec rigueur et jovialité. Myriam viendra pour un café de l'amitié début février, le RDV sera affiché à l'Agence Postale. Un petit recueil et cagnotte sont disponibles à l'agence postale.

Renseignements auprès de Nadine et Béatrice



La prochaine édition de la Gazette sera prévue début avril 2023

Directeur de la publication : Céline LASCOMBES ; **Responsable de la rédaction :** Françoise ROUSSIN

Maquette, rédaction et mise en page : Nadine GIGONDAN ; **Illustration couverture :** Jean-Pierre MANCIP

MAIRIE 4 Place de la Mairie 26770 Saint Pantaléon les Vignes. Tél : 04.75.27.90.83. Mail : mairie.stpantaleonlesvignes@wanadoo.fr.

Site : saintpantaleonlesvignes.fr Heures d'ouverture au public : lundi 13 h 30 à 17 h 30 / mercredi et vendredi de 8 h à 12 h